

Voyage scolaire à Barcelone – Octobre 2014

Chers parents,

Avant toutes choses, je tiens à vous souhaiter en mon nom et au nom des membres l'équipe organisatrice des voyages scolaires, une merveilleuse année 2014.

Le projet de voyage scolaire de 2014 se présente différemment des autres années.

Nous avons en effet tenu à répondre aux remarques émanant des parents et du ministère qui désirent réduire le nombre des voyages scolaires en raison de leur coût.

Avec l'accord de l'équipe pédagogique et de la direction, nous avons réduit les voyages scolaires à un par degré d'enseignement (un pour la 3^e et la 4^e, un pour la 5^e et la 6^e).

Le voyage du troisième degré qui concerne votre enfant se fera au cours de sa 6^e année scolaire, dans le courant du mois d'octobre.

C'est pourquoi nous entamons dès maintenant l'organisation de ce voyage.

Nous sommes conscients que cette période est inhabituelle pour organiser un voyage scolaire mais nous y voyons plusieurs avantages :

- les élèves sont encouragés à se projeter dans l'avenir au-delà de la fin de la 5^e année,
- il y a donc une motivation supplémentaire à réussir sa 5^e,
- le voyage se présente comme quelque chose de mérité et non pas comme un dû,
- les élèves peu motivés, peu sérieux et souvent perturbateurs lors des voyages ne seront plus là,
- nous pouvons construire les cours de 6^e sur base des découvertes faites en voyage scolaire,
- nous évitons les comportements relâchés qui accompagnent les voyages de 6^e en fin d'année.

Ce voyage sera la base de nombreux apprentissages et il est donc considéré comme obligatoire. Seules des raisons impératives à soumettre à la direction seront acceptées pour la non participation.

Informations pratiques :

Le coût total du voyage n'excédera pas 420 euros (+ 20 euros de caution pour la chambre).

Le voyage se fera en car et de nuit.

Il est prévu de passer 5 jours et 4 nuits sur place (hôtel à Calella), dont 3 jours à Barcelone même et deux jours en excursion à Figueras, Besalu, Santa Creus, Sitges (un programme plus détaillé suivra).

Tous les repas seront compris sauf un dîner et deux soupers.

Toutes les entrées de musées seront payées.

Nous vous demandons de vous engager à la participation de votre enfant en versant sur le compte de l'école un acompte de 100 euros pour le 20 février.

N° de compte : BE90-068224914-432 - Mention Barcelone - Nom de l'élève - Classe

Remarques :

Le ministère exigeant une participation de 90 % des élèves d'une même classe, le voyage ne sera organisé que si nous obtenons à heure et à temps 90 % des acomptes).

Il va de soi que si votre enfant ne réussit pas sa 5^e, toutes les sommes versées seront remboursées (une assurance annulation sera prise pour le groupe).

Ensuite les paiements peuvent s'échelonner de la manière suivante :

70 euros le 10 mars
70 euros le 10 avril

70 euros le 10 mai
70 euros le 10 juin

Le solde le 10 septembre

Documents administratifs indispensables

A remplir au plus vite.

- Un formulaire médical qui doit être rempli **impérativement** sur le site de l'école (même si votre enfant ne souffre d'aucune maladie) <http://www.acasecondaire.be/>
- Nous demandons aussi une autorisation parentale pour la participation au voyage et la signature de la charte de comportement, ainsi qu'une autorisation des parents pour les élèves qui veulent être dans des chambres mixtes.

A avoir en ordre au moment du départ

Une carte d'identité européenne en règle ou un passeport
La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Pour l'équipe,

S. Calmeyn
Professeur d'histoire de l'art,

Madame I. Delcourt
Directrice,

NOM de l'élève _____

Classe actuelle _____

Prénom de l'élève _____

Voyage scolaire Octobre 2014

Je soussigné(e),
(Nom et Prénom de la personne responsable de l'élève ou d'un parent pour les élèves majeurs).

Autorise,*
N'autorise pas,**
mon fils / ma fille (Nom et prénom de l'élève).

à se rendre en voyage scolaire à destination de Barcelone, sous la bonne garde des professeurs de l'Académie Royale des Beaux-Arts et sous ma responsabilité durant la semaine du 20 octobre 2014.

J'autorise,*
Je n'autorise pas,**
par la présente les professeurs accompagnateurs à donner la permission à une intervention médicale urgente sur avis explicite d'un médecin, et à prendre toute autre mesure urgente concernant mon fils/ma fille pendant la durée du séjour, étant attendu que je serai préalablement prévenu(e) aux coordonnées reprises ci-dessous, dans les plus brefs délais.

Coordonnées de la personne à prévenir :

Tel / Gsm : _____

J'autorise,*
Je n'autorise pas,*
mon fils, ma fille à partager une chambre mixte lors du voyage scolaire.

Par la présente je prend aussi connaissance de la charte de comportement au verso par laquelle chaque élève s'engage à garder tout au long du voyage un comportement irréprochable.

* Biffer la mention inutile

** En cas de réponse négative, motiver la réponse ci-dessous.

Charte de comportement

Un voyage scolaire offre l'occasion aux élèves et aux professeurs de passer ensemble un moment privilégié qui permet de découvrir les personnalités de chacun en dehors du cadre de l'école.
Nous désirons que ce voyage reste pour tous un souvenir agréable.

L'esprit, l'ambiance, l'atmosphère d'un voyage dépendent en grande partie de la conduite adoptée par chacun.

Cette conduite doit avant tout être adaptée à la vie en groupe et nous vous demandons de vous engager à respecter les consignes énoncées ci-dessous et d'éviter aux professeurs de prendre de mesures répressives et impopulaires.

Chaque élève s'engage à :

1 – Être toujours ponctuel et attentif aux consignes des professeurs.

2 – Être respectueux des professeurs et des camarades de voyage ainsi que du personnel d'encadrement (hôtel, guides, chauffeurs, ...).

3 – ne pas fumer pendant les activités de groupe (visites, excursion, etc...) et respecter les desiderata des non-fumeurs.

4 – ne pas consommer de substances illicites (être en possession de drogue constitue toujours un délit), ne pas en acheter ni inciter d'autres élèves à en consommer.

5 – ne pas boire d'alcool – les conséquences de la consommation excessive d'alcool peuvent être dramatiques – ne pas en acheter ni inciter d'autres élèves à en boire.

En cas de non respect de ces consignes ou en cas de tout autre comportement inacceptable, des sanctions seront prises et au besoin, le contrevenant sera renvoyé dans ses foyers aux frais des parents ou de l'élève lui-même s'il est majeurs.

Les professeurs organisateurs,

Signature des parents
(lu et approuvé)

Signature de l'élève
(lu et approuvé)